

MAIRIE de MIJOUX Rue Dame Pernette 01410 Mijoux

01247, 2022, CR08

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX DU 03.08.2022

L'an deux mil vingt-deux le 03 août à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la salle des fêtes de Mijoux, sous la présidence de Martine VIALLET, maire

Présents: JF Joly, MC Couturier, M Viallet, S Juhen, P Ecaille, G Legay, D Julliard,

Absents excusés : J Grandclément Pouvoir à MC Couturier,

E Lee pouvoir à P Ecaille,

C Grosgurin pouvoir à D Julliard

Point 1 : Approbation de l'ordre du jour : Votants 11, pour 11, abstention 0, contre 0

Point 2 : Offre de prêt

Afin de clôturer l'achat des terrains de la Poste la commune doit impérativement rembourser le prêt relais contracté en 2019 et arrivant à échéance au 1^{er} septembre 2022 auprès de la Caisse d'épargne et le transformer en prêt classique, donc amortissable, pour un montant de 270 000 €. La commission finances, après étude de 2 propositions, une de la Caisse d'épargne et une du Crédit mutuel, propose de retenir celle du Crédit mutuel : prêt de la totalité sur une durée de 7 ans au taux de 1,95 %, avec des frais de dossier de 0,50 % à verser en début de période.

La Caisse d'épargne, seule autre banque à avoir répondu à la sollicitation de la commune, proposait 200 000 € seulement, sur 15 ans, soit au taux fixe de 2,78 %, soit au taux variable taux du livret A + 0,25 %, avec des frais de dossier de 0,10 % à verser en début de période aussi.

L'offre du Crédit mutuel est en effet plus intéressante, en montant, durée (la commune n'ayant pas besoin d'une durée longue) et taux, malgré les frais de dossier plus élevés.

Votants 11, pour 8+3 pouvoirs.

abstention 0.

contre 0

J Grandclément Pouvoir à MC Couturier,

E Lee pouvoir à P Ecaille, C Grosgurin pouvoir à D Julliard

Délibération 01247.2022.8.2.57

Point 3 : Vote des tarifs de location de la salle des fêtes

Considérant que la vocation d'une salle des fêtes est d'être utilisée par la population locale ou pour des animations bénéficiant à la population aux résidents et aux touristes et autres usagers,

Considérant la nécessité de préserver et améliorer les finances de la commune et de ne pas concurrencer les initiatives privées,

Considérant le tarif de location des salles des fêtes ou assimilées dans les communes proches,

Sur proposition de madame le maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré décide :

- De créer un tarif pour la location de la salle des fêtes de Mijoux, située au premier étage de la mairie, exposé dans le tableau infra
 - O Particuliers (résidents principaux ou secondaires) de Mijoux et particuliers (idem) des parties riveraines de la Valserine des communes limitrophes situées dans le jura :
 - Week end 200€
 - Jour ou soirée 100€
 - Demi-journée 50€
 - Caution 600€
 - Autres particuliers
 - Week end 400€
 - Jour ou soirée 250€
 - Demi-journée 100€
 - Caution 600€
 - Associations ou assemblées générales de copropriété (ou conseils syndicaux de copropriété) de Mijoux (ou des parties riveraines de la Valserine des communes limitrophes situées dans le Jura):
 - Pour une réunion, gratuit (quel que soit le nombre de réunions)
 - Pour un usage lucratif, 50 pour une soirée, 100 pour une demi-journée,
 - O Associations de Mijoux (et communes limitrophes comme mentionné supra):
 - Tarif unique de 250€
 - Collectivités publiques
 - Gratuité si l'activité pour laquelle la salle est demandée ne donne pas lieu à paiement.
- De créer un tarif forfait ménage d'un montant de 200€

Les associations dont le siège est dans une commune voisine mais qui, par leurs statuts, ont pour objet des actions à la fois pour cette commune et pour Mijoux, seront assimilées à une association locale.

Pour les autres types d'utilisation, la demande sera analysée en fonction de l'intérêt de l'activité et donnera lieu à une convention qui fixera les conditions.

Dans tous les cas, l'utilisation reste conditionnée à la disponibilité de la salle, qui est en priorité réservée aux usages liés aux activités municipales, et à l'engagement de son usage en bon père de famille, notamment au regard des bruits par rapport au voisinage.

Votants 11, pour 8+3 pouvoirs, abstention 0, contre 0

J Grandclément Pouvoir à MC Couturier.

E Lee pouvoir à P Ecaille, C Grosgurin pouvoir à D Julliard

Délibération 01247,2022,8,3,58

Point 4 : Vote de la subvention alloué à LNM (Loisirs nature Mijoux)

Le dossier de cette association ayant été complété, la proposition d'une subvention d'un montant de 1 800 €, pour les actions de nettoyage de la Valserine, le spectacle de Noël et un spectacle de théâtre, peut être mis au vote. Les membres de l'association ne prennent pas au vote,

Votants 11, pour 8+3 pouvoirs, abstention 0, contre 0

J Grandclément Pouvoir à MC Couturier,

E Lee pouvoir à P Ecaille, C Grosgurin pouvoir à D Julliard

Délibération 01247.2022.8.3.56

Point 5: Questions diverses:

- Le gîte d'étape communal provisoire situé dans une petite partie du bâtiment de la Valserine a ouvert et la réservation par l'OTI par le biais de la place de marché fonctionne.
- Afin de régler le problème d'alimentation des trois fontaines communales, une visite à été organisée avec une entreprise qui doit nous faire un devis afin de réaliser un diagnostic. A la suite de celui-ci, un devis de travaux sera réalisé. D'autres entreprises seront consultées à la rentrée.
- Lecture des courriers de P. Dunand et B. Vuaillat au sujet des sentiers. Voir annexes.

Séance levée à

le secrétaire de séance, D. JULLIARD

| LEE | A donné pouvoir à PE |
|--------------|-----------------------|
| ECAILLE | 200 |
| LEGAY | 54 |
| JUHEN | |
| COUTURIER | Clly |
| VIALLET | |
| JULLIARD | albox |
| GRANDCLEMENT | A donné pouvoir à MCC |
| JOLY | Maypy |
| GROSGURIN | A donné pouvoir à DJ |
| VUILLERMOZ | |